

[L'Ani du 14 décembre 2013]

Un nouvel accord national interprofessionnel (Ani) relatif à la formation professionnelle a été trouvé le samedi 14 décembre 2013, 11 semaines et demie après le début des négociations. Il devrait être signé par les organisations patronales (à l'exception de la CGPME), et par quatre syndicats de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO). Le ministère a estimé que cet Ani « jette les bases d'une réforme en profondeur du paysage de la formation professionnelle dans notre pays ». Il sera un élément essentiel pour la rédaction du futur texte de la loi « démocratie sociale et formation professionnelle » qui sera présenté le 22 janvier au Conseil des ministres pour être débattu au Parlement en février 2014.

21 janvier une réunion sur l'Ani

Le Centre a demandé à **Jean Luc Ferrand**, enseignant chercheur au CNAM, spécialiste des métiers de la formation, de présenter l'Ani. Une réunion d'information et d'échanges pour bien analyser les avancées de cet Ani. Elle est réservée aux responsables RH et aux services formation des Groupes, dans la limite de 40 places. Inscrivez-vous vite !
fdelaplace@agirc-arrco.fr

• Un accord fondamental précédant la loi

La Fédération de la formation professionnelle (FFP) a approuvé les réformes de cet Ani qui affirme « un lien obligatoire entre formation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) » et fait de la GPEC *un instrument majeur* de gestion des ressources humaines. Dispositif phare de la réforme, le compte personnel de formation (CPF) offrira à tous les salariés, sur la base de 20h par an, un crédit maximal de 150h pour accéder à une formation *obligatoirement qualifiante*. Droit portable et droit opposable, le CPF se substitue au DIF. La FFP souligne que l'accord vise un équilibre dans lequel le salarié et l'entreprise sont tous deux gagnant : *il porte une mise en cohérence du système de formation et de son financement, au profit du développement constant du capital humain et de la compétitivité des entreprises.*

Responsables filière Particuliers Séminaire 10 et 11 mars

En liaison avec la direction du Produit Retraite, le Centre organise un séminaire sur l'impact des évolutions réglementaires et techniques sur la gestion des allocations et des allocataires : actualités Retraite, information aux actifs, amélioration des processus, innovations en cours, etc. Un rendez-vous professionnel incontournable.
pdamaso@agirc-arrco.fr

Coaching « métier » pour manager de proximité

Il est utile pour un manager qui prend en charge une nouvelle équipe de connaître la réalité du vécu « métier » de ses futurs collaborateurs ainsi que les évolutions en cours. Le Centre propose de préparer cette entrée en fonction par un coaching « métier » : un atout fort pour une prise de fonction !
vduran@agirc-arrco.fr

Édito

Nos vœux 2014

Pour le Centre, 2013 aura été une année riche, tant sur le plan de la certification, de la communication, des échanges avec les groupes, que de la créativité et de la recherche pédagogique. Cette énergie, mise au service de la formation professionnelle pour les Groupes de protection sociale, s'exprimera en 2014 au travers de projets répondant à l'actualité. Déjà, l'année s'annonce riche en nouveautés avec, notamment, une nouvelle loi sur la formation dans l'esprit de l'Ani, et le renforcement annoncé des outils de branche. Plus que jamais, en 2014, faisons, ensemble, de la formation une force pour l'avenir.
Catherine Caille et son équipe

• PRÉVOYANCE

**Quelques
Chiffres**

D'après l'enquête formation 2012 de l'Observatoire, les GPS se sont adressés au Centre pour réaliser 27,3% de leurs heures formation en prévoyance et 18,4% de leurs heures formation en santé. Pour l'année 2013, le Centre a accueilli dans ces deux domaines, 216 stagiaires en inter avec 72,5 jours de formation et en intra, 495 stagiaires pour 150 jours de formation. Au total, 711 stagiaires pour 212,5 jours de formation.

Des repères « Qualité » pour intégrer les données du changement

Pour le Centre, l'offre formation est l'expression centrale d'une approche qualité. Quels critères appliquons-nous pour définir notre offre ? Premier critère : une veille intransigeante sur les évolutions de l'actualité. Ensuite, une démarche systémique pour saisir le sens des différentes évolutions, les analyser et en définir toutes les implications, métier par métier. Un processus qui se vit au jour le jour et qui permet de garantir des contenus performants. Le Centre bénéficie de l'atout de ses expertises métiers et d'une connaissance réelle de la culture des Groupes de protection sociale. Ce combat attentif est mené par chaque responsable pédagogique pour garantir une offre de qualité qui intègre l'impact du changement sur les métiers de la branche.

**Évaluations ITAQ :
la preuve par trois**

Destiné aux informaticiens de la retraite complémentaire, le programme ITAC vise à développer des compétences utiles pour être un collaborateur plus performant dans son équipe, dans son métier et dans son environnement et faire face ainsi de façon proactive aux évolutions en cours.

Trois niveaux d'évaluation

ITAC s'appuie sur une démarche d'évaluation très stricte pour vérifier l'appropriation des acquis de la formation.

- Le premier niveau est fondé sur la relation formateur/formé : contrôle des acquis par le formateur, appréciation rédigée par le formé sur l'atteinte des objectifs annoncés.
- Le second niveau s'adresse au formé en situation de travail ; il mesure la mise en œuvre des acquis ou le suivi du Plan d'action individuel sur la plate-forme de perfectionnement et d'auto-formation.
- Le troisième niveau implique la hiérarchie qui évalue, avec le salarié, les apports effectifs de la formation. Le manager joue à ce niveau un rôle clef pour créer les conditions de mises en situation, accompagner et suivre les progrès du collaborateur.

B r è v e s• **Cicas**

Séminaire de formation du 20 mai au 23 mai

Le GIE prévoit pour 2014, un séminaire formation destiné aux responsables et aux superviseurs des plates-formes téléphoniques Cicas. On y traitera aussi bien des aspects techniques, informatiques et réglementaires Agirc-Arrco que des questions d'organisation et de méthode de travail. Cette convention se tiendra à Sainte Foy-lès-Lyon. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 31 janvier. pdamaso@agirc-arrco.fr

• **Projet de loi en cours**

Dans un discours prononcé devant le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie), Michel Sapin s'est réjoui de l'Ani du 14 décembre qui va permettre de « finaliser l'écriture du projet de loi » qui sera examiné le 22 janvier. Il a salué « la magie du dialogue social », « seul à offrir une méthode qui permette d'aller aussi loin ». À propos du futur projet de loi, il a indiqué qu'il devrait présenter des avancées « concernant la FOAD (formation ouverte à distance) notamment ».

• **Nouvelle base**

Uniformation a fixé une nouvelle base pour la prise en charge des périodes de professionnalisation. À compter du 1 janvier 2014, ce remboursement est fixé à 18 € l'heure de formation, si la durée dépasse 150 heures et vise une qualification enregistrée au RNCP ou un CQP.